

LES ENTRETIENS DE MM. LAVAL ET MUSSOLINI

L'entretien que M. Pierre Laval a eu hier matin avec le duc de Salaparuta a été empreint de la plus grande cordialité. Il est à remarquer que le duc de Salaparuta, qui est un grand amateur de la cuisine française, a dîné avec le ministre français, les invités étant passés dans le grand salon. M. Mussolini et M. Pierre Laval se sont longuement entretenus, au milieu du salon, pendant que le roi conversait avec l'ambassadeur de France, et que la reine causait avec la comtesse de Chambrun.

Au Panthéon

M. Pierre Laval a déposé hier après-midi des couronnes de fleurs sur la tombe des rois d'Italie et sur celle du Soldat Inconnu. Un peu avant deux heures, M. Laval, accompagné du comte Banni, chef du protocole; de MM. Léger, de Saint-Quentin et Rochat, du comité de Chambrun, ambassadeur de France, du ministre de Dampierre, de M. Bopp, attaché, et des attachés militaires, est arrivé en automobile sur la place du Panthéon, venant du Quirinal.

La place avait été entièrement dégagée par imposition de service. A 9 h. 30, la descente de voiture. M. Laval a été reçu par un groupe d'officiers à la tête desquels se trouvait un général de la Maison militaire du roi.

Au tombeau du Soldat Inconnu

M. Pierre Laval et sa suite sont arrivés sur la place de Venise à 10 h. 10. Le ministre des Affaires étrangères a été salué par le vice-gouverneur de Rome, le député aveugle Del Croix, le général Gabrielien Amis, président de la Fédération des Anciens Combattants, M. Miras, président des anciens combattants français en Italie, M. Berne de Chambrun, président de la section romaine des anciens combattants français et un grand nombre d'officiers de la garnison de Rome.

Après la cérémonie, M. Laval s'entretenant avec le grand mutilé Carlos Del Croix, lui déclara qu'il avait entendu le bruit de lui-même, et qu'il était heureux et qu'il l'assurait qu'il était en ce moment tous les deux amis de la même pensée.

UN COMMUNIQUÉ OFFICIEL

A la suite du premier entretien entre M. Mussolini et M. Pierre Laval, le communiqué suivant a été publié :

Ce matin à 9 heures le premier entretien entre le chef du gouvernement italien et le ministre français des Affaires étrangères, M. Laval, suivi des personnalités, a duré deux heures, étaient présents l'ambassadeur de France, comte de Chambrun, et le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, M. Léger, secrétaire général au ministère des Affaires étrangères, et M. de Saint-Quentin, sous-directeur politique pour l'Afrique, se sont rendus au palais Chigi pour traiter les questions en cours.

Ce n'est pas avant dimanche soir qu'on s'attendait à voir intervenir l'accord en préparation. Les conventions envisagées pour les troupes militaires ne seront pas rendues publiques. Après avoir été parafées par les représentants de l'Italie et de la France, il faudra, en effet, l'adhésion à ces textes des puissances directement intéressées.

Visites de diplomates

Hier matin, entre 9 et 10 heures, le ministre de Roumanie, le ministre d'Autriche et l'ambassadeur de Pologne sont venus successivement au palais Chigi.

Un démenti français

Une agence américaine ayant annoncé que la France aurait laissé à l'Italie les troupes pour les opérations militaires en Ethiopie, les milieux français responsables ont émis le plus catégorique démenti à cette nouvelle qui ne correspond absolument à aucun fait.

Un communiqué britannique

Les négociations que poursuit M. Pierre Laval avec le gouvernement italien sont suivies à Londres avec le plus grand intérêt et le gouvernement britannique est en ce moment avec les buts qu'il se propose.

LE KRACH CITROEN

Une réunion des moyens et petits créanciers comprenant les petits fournisseurs de la Société Citroën, a eu lieu hier après-midi à 15 heures, à Paris, à la salle Wagram, sous la présidence de M. Chabas.

OBJECTEUR DE CONSCIENCE LE CAPITAINE GERIN A ÉTÉ CONDAMNÉ

La 14^e chambre correctionnelle de Paris a rendu, hier après-midi, au début de son audience, son jugement dans les poursuites intentées contre l'ancien capitaine d'infanterie Gerin, agité de lettres, ancien professeur à Limoges. M. René Gerin était prévenu de deux délits : refus de papiers militaires et propagation d'informations fausses. Il a été condamné à deux fois trois mois de prison avec sursis et 100 francs d'amende. Le tribunal a prononcé la confusion des peines.

M. FRANCOIS MARSAL IRA EN APPEL

On annonce que M. François Marsal, ancien président du conseil, a fait appel du jugement par lequel il a été condamné à deux mois de prison et 20.000 francs d'amende.

LE PLÉBISCITE SARROIS HIER ET SON GÉNÉRAL A UNE ENTENTE AVEC LA FRANCE

Mais le retour de la Sarre à l'Allemagne doit précéder l'offre qu'il prépare

Les milieux politiques allemands envisagent avec le plus vif intérêt la période qui suivra le plébiscite de la Sarre. Il semble, en effet, que d'importantes décisions de politique extérieure doivent intervenir à ce moment. On croit qu'au cas où le plébiscite serait favorable à l'Allemagne, le Führer-Chancelier convoquerait les Reichstag à la fin de janvier. Lors de cette séance, M. Adolf Hitler prononcerait un discours qui marquerait en quelque sorte un tournant de la politique extérieure allemande.

LES MANIFESTATIONS D'AUJOURD'HUI A SARREBRUCK

Hier matin, à 9 heures, la commission de gouvernement, à Sarrebrück, une conférence au cours de laquelle ont été envisagés les derniers détails de la politique à prendre en vue des manifestations d'aujourd'hui. Le préfet de police de Sarrebrück, le docteur Mathern, assisté de la conférence par le commandant Hennessy, inspecteur de la police et de la gendarmerie sarroise. On compte sur environ 200.000 manifestants, à peu près en quantité égale pour les deux partis.

La randonnée aérienne d'André Bailly

L'aviateur nancéien a parcouru plus de 40.000 kilomètres au dessus de l'Afrique, de l'Asie et de l'Océanie

L'aviateur nancéien André Bailly, qui a atterri hier matin à 11 h. 30, sur l'aérodrome de Perpignan, était parti de Toulouse le dimanche 7 octobre dernier, dans le but d'accomplir un vaste voyage de propagande et de présentation de matériel à travers différents pays étrangers.

Cet effet, Bailly s'était fait construire un avion monoplane spécial entièrement français, cellule Farman et moteur Farman de 120 CV, dérivé du fameux monoplane 190, souteur de maintes liaisons rapides.

De couleurs crème et rouge, l'appareil était aménagé pour quatre passagers, l'intérieur étant entièrement garni de cuir rouge et possédant quelques aménagements modernes du plus bel effet. C'est ainsi que l'aviateur a pu remplir la mission qu'il s'était proposée et qui avait été approuvée par le ministère de l'Air.

Volberg a été arrêté à Vienne

On signale l'arrestation à Vienne du nommé Oron Volberg, dont il avait été question dans le procès de l'inspecteur J. Volberg, qui est impliqué dans l'affaire Volberg, qui a duré depuis deux mois à Vienne, où il était descendu dans un des grands hôtels de la cité.

LA PROLONGATION DU MANDAT LÉGISLATIF

Un journal du matin s'étant fait l'écho d'un bruit qui circulait depuis quelque temps dans les milieux politiques et selon lequel le président du conseil envisagerait la prolongation de son mandat, la durée du mandat législatif, nous croyons savoir que le gouvernement n'a pas eu le temps d'examiner la question de la réforme électorale et que toutes les informations à ce sujet sont prématurées.

LE CRACH CITROEN

Une réunion des moyens et petits créanciers comprenant les petits fournisseurs de la Société Citroën, a eu lieu hier après-midi à 15 heures, à Paris, à la salle Wagram, sous la présidence de M. Chabas.

OBJECTEUR DE CONSCIENCE LE CAPITAINE GERIN A ÉTÉ CONDAMNÉ

La 14^e chambre correctionnelle de Paris a rendu, hier après-midi, au début de son audience, son jugement dans les poursuites intentées contre l'ancien capitaine d'infanterie Gerin, agité de lettres, ancien professeur à Limoges. M. René Gerin était prévenu de deux délits : refus de papiers militaires et propagation d'informations fausses. Il a été condamné à deux fois trois mois de prison avec sursis et 100 francs d'amende. Le tribunal a prononcé la confusion des peines.

M. FRANCOIS MARSAL IRA EN APPEL

On annonce que M. François Marsal, ancien président du conseil, a fait appel du jugement par lequel il a été condamné à deux mois de prison et 20.000 francs d'amende.

LA PREMIÈRE LISTE DES GAGNANTS

de notre Grand Concours de la Profession préférée

QUIVA DE LA PREMIÈRE PARTIE

1^{er} Prix. — Un poste T. S. F. lampes entières V. C. A. en meuble moderne, valeur 3.400 fr., à M. RUCOLT André, rue Pasteur, 42, à SAINT-SAULVE.

2^o Prix. — Un poste T. S. F. 6 lampes, avec accus distributeur et cadre, valeur 2.850 fr., à M. PALLIZY Fernand, 21, rue Eugène-Jacquet, à LILLE.

3^o Prix. — Un poste T. S. F. secteur, super induction, 6 lampes, avec valise, valeur 1.800 fr., à M. DAUGÈRE Charles, rue de Guisnes, 185, à TOURCOING.

4^o et 10^o Prix. — Un poste T. S. F. alter-natif 6 lampes, valeur 1.800 fr., à M. PIZIER Gustave, rue J.-B.-Deferens, à LIEVIN; à Mme CARBONNIER Georgette, rue de Noyon, 10, à AVION.

11^o Prix. — Un poste T. S. F. secteur, valeur 1.095 fr., à M. RENARD Denis, rue Jean-Jacques, 3, TEMPLEMARS.

12^o Prix. — Une machine à coudre, grand luxe, valeur 1.000 fr., à Mme PLOUVIN Noëlle, rue Voltaire, 187, à LILLE.

13^o Prix. — Un poste T. S. F. modèle luxe, valeur 1.000 fr., à Mme CRAPET-PEGARD, rue l'Indépendance, 47, à LENS.

14^o et 15^o Prix. — Un poste T. S. F. 6 lampes, supersecteur universel, valeur 1.455 francs.

16^o Prix. — M. Julien POUPART rue Jacquard, 154 bis, à ROUBAIX.

17^o Prix. — M. DELFOLY Gérard, rue du Corneil, 20, à HAUBOURDIN.

18^o Prix. — M. DEBUREAU Fortuné, rue de Boulogne, 8, à NEUVES-LES-MINES.

19^o Prix. — M. DEVERIES Arthur, rue des Chasseurs, 21, à ROUBAIX.

20^o Prix. — M. GAUTHIER Paul, rue de la Bastille, à AVION.

21^o Prix. — M. TRILEUX Suzanne, route d'Ypres, à BAILLEUL.

22^o Prix. — Un fusil de chasse, valeur 1.300 fr., à Mme VALLET Marie, rue Mude, 53, à QUIVY-CHÂTEAU.

23^o et 24^o Prix. — Un poste secteur 4 lampes avec valve, valeur 1.550 francs.

25^o Prix. — M. Ernest DEPOIN, rue des Phalémips, 8, à TOURCOING.

26^o Prix. — M. DROEYTER Fernand, avenue Libéré, à ROUBAIX.

27^o Prix. — M. MERLIER-FOURNY, boulevard Daunou, 133, à BOULOGNE-SUR-MER.

28^o Prix. — Un poste secteur 4 lampes, valeur 1.145 fr., à Mlle HESPEL Michèle, rue des Lilas, 43, à WAZEMME.

29^o Prix. — Un fusil de chasse, type A.C. genre Anson, fermeture triple verrou, valeur 750 fr., à Mlle LEFEBVRE Fernande, rue André-Marie-Ampère, 35, à LE POILLIER.

30^o Prix. — Un service complet verres, filets émail rouge, 50 pièces, valeur 620 fr., à M. ALLEMAN Robert, rue Fourcroy, 43, à ROUBAIX.

31^o Prix. — Une machine à coudre, valeur 84 gr. avec écriin, valeur 580 fr., à M. GUILBERT Alfred, rue d'Arras, à HAILLICOURT.

32^o et 33^o Prix. — Une bicyclette tourisme luxe homme, valeur 875 francs.

34^o Prix. — M. LEBEVRE Joseph, rue Fourcroy, 43, à ROUBAIX.

35^o Prix. — M. BINET Roger, rue de Trelon, 16, à SOLRE-LE-CHATEAU.

36^o Prix. — Mme DUBOIS Aimée, rue Alexandre-Ribot, à ROUBAIX.

37^o Prix. — Mme CHENU Yvonne, rue du Premier-Mai, à MERICOURT-SOUS-LENS.

38^o Prix. — M. BREUVAL Paul, rue Scouffaire, 17, à ONNAING.

39^o et 40^o Prix. — Une bicyclette tourisme luxe dame, valeur 875 francs.

41^o Prix. — M. VERRIER Pierre, rue E. Guillaume, 18, à CROIX.

42^o Prix. — Mme Angèle FOURMÉAUX, rue de Valenciennes, à LILLE.

43^o Prix. — Un service verre complet, 50 pièces, valeur 830 fr., à M. TOURNEL Albert, rue Nationale, 63, à CHEREY.

44^o Prix. — Un appareil photos 6 x 9 à pellicules, valeur 525 fr., à Mme LOENS-VANDENCASTEELE, rue du Brun-Pain, 183, à TOURCOING.

45^o et 46^o Prix. — Un phare grand luxe, valeur 560 francs.

47^o Prix. — M. BARBIÈRE Henri, Grand Rue, à ANAÏS.

48^o Prix. — M. HENRI BAR, rue Robespierre, 63, à TRITH-SAINTE-LEGER.

49^o et 50^o Prix. — M. GAMBRIER Adolphe, rue Fievet, 11, à WIGNEHIES.

51^o et 52^o Prix. — Un phare grand luxe, valeur 560 francs.

53^o Prix. — M. ANSBART, rue de la Gare, à HOUDAIN.

54^o Prix. — M. LUCE Neptune, rue du Tranoys, 23, à DOULAI.

55^o Prix. — M. SAINT-MARY Albert, rue de la Mairie, 31, à BIN-LE-NOBLE.

56^o Prix. — M. DELANBY Georges, rue de la Fosse, 4, N^o 5, à VERMEILLÉ.

57^o Prix. — Mme PARDOEN Mélanie, rue de Watteleur, 29, à LEBEQUE.

58^o Prix. — Mme Suzanne GONIN, rue des Noisetiers, 7, à BRUAY-SUR-ESCAUT.

59^o Prix. — M. BAUDELL Louis, cité Maroc, 766, à GRENAVY.

60^o et 61^o Prix. — Un phare portatif malin, valeur 360 francs.

62^o Prix. — M. FIEVET Henri, rue G.-Cotte, 72, à REULX.

63^o Prix. — Mme LAURENT Madeleine, avenue de Dunkerque, 183, à CANTERLEU.

64^o Prix. — M. LEMAIRE Emile, rue Danton, 5, à ABBESCOE.

65^o et 66^o Prix. — Un service à boire, taille orlème rouge, 13 pièces, valeur 275 fr.

67^o Prix. — M. Marcel MERLIER, rue Fievet, à BIN-LE-NOBLE.

Ce dernier lauréat a donné comme réponse à la question subsidiaire le chiffre de 1.520 : différence avec 1.045, nombre de concurrents ayant trouvé la liste-type : 475.

Lire demain la suite de la liste des 2.000 heureux gagnants.

LA LOTERIE NATIONALE

Les 6^o et 7^o tranches seront tirées le 22 janvier

Le tirage des sixième et septième tranches de la loterie nationale 1934 aura lieu le mardi 22 janvier 1934, au Trocadéro.

Le secrétaire général de la loterie rappelle que les deux tranches seront tirées distinctement et successivement, la sixième à partir de 20 h. 30, la septième à partir de 22 heures environ.

LES CONFLITS DU TRAVAIL DANS NOTRE RÉGION

La Grève dans l'habillement

DES RÉUNIONS ONT EU LIEU HIER A LILLE ET A ARMENTIÈRES

La grève dans la confection lilloise et la région est poursuivie hier sans incidents notables. Toutefois, des réunions importantes se dérouleront demain à Lille et à Armentières.

Partout, les manifestants montreront leur ferme volonté de poursuivre le mouvement de protestation en faveur du maintien des salaires acquis.

A Lille, 2.500 manifestants assistent au meeting de la Bourse du Travail

2.500 grévistes ont assisté à la réunion, tenue comme les précédentes à la Bourse du Travail et sous la présidence de BLANDEL, secrétaire du syndicat des presseurs et presseuses en confection, assisté de M. Fernand HUREZ, secrétaire de l'intersyndicale et de plusieurs membres du bureau.

M. HUREZ a pris le premier la parole pour commenter la lettre des patrons, reçue le matin et adressée aux chefs de service. A ce sujet, il tint à protester

déclaration patronale maintenant ses sécularisations de salaires de 10 % en deux paliers.

A Paris, une note remise le 27 décembre au secrétariat patronal, le Comité avait insisté sur ce point que le cours des augmentations de salaires avait pas suivi l'augmentation du coût de la vie.

En effet, la cotisation d'impôt de la vie était en 1923, date du premier contrat, de 400, c'est-à-dire que 100 francs de marchandises en 1914 valaient 400 francs en 1923.

En prenant les coefficients par période d'approximativement de trois ans, nous enregistrons les variations suivantes :

Mai 1923. Coefficient 400 ;
Octobre 1923. Coefficient 700, soit 74,21 % en plus sur 1923 ;
Mai 1929. Coefficient 710, soit 75,49 % en plus sur 1923 ;
Janvier 1932. Coefficient 640, soit 60,00 % en plus sur 1923 ;
Novembre 1934. Coefficient 594, soit 45,58 % en plus sur 1923.

Un nous reportant aux salaires des contrats successifs en vigueur aux mêmes dates, nous trouvons sur mai 1923, contrat de base, les augmentations de salaires ci-dessous :

En octobre 1926. Coupeurs 1rs Cie : 27,68 % ; ouvrières : 18,75 % ;
Mai 1929. Coupeurs 1rs Cie : 34,48 % ; ouvrières : 25 % ;
Janvier 1932. Coupeurs 1rs Cie : 31,13 % ; ouvrières : 27 % ;
Novembre 1934. Coupeurs 1rs Cie : 37,08 % ; ouvrières : 27 % ;

La comparaison de ces deux tableaux fait ressortir des différences sensibles en moins pour les salaires, différences qui se traduisent comme suit :

En octobre 1926. Coupeurs 1rs Cie : moins 48,83 ; ouvrières : moins 84,68 ;
Mai 1929. Coupeurs 1rs Cie : moins 41,01 ; ouvrières : moins 50,49 ;
Janvier 1932. Coupeurs 1rs Cie : moins 37,93 ; ouvrières : moins 32,08 ;
Novembre 1934. Coupeurs 1rs Cie : moins 7,68 ; ouvrières : moins 18,65.

D'après ces tableaux, il est facile de concevoir le déclin du pouvoir d'achat que les travailleurs ont subi pendant des années, malgré la prospérité des affaires.

Il paraît donc équitable que les travailleurs aient pas à supporter une part trop lourde du fait de la crise, dont ils ne sont aucunement responsables.

Appel aux grévistes

A l'issue de la séance, le Comité intersyndical s'est réuni et a rédigé l'appel suivant adressé aux grévistes, en réponse à la lettre patronale :

« Comme il fallait s'y attendre nous sommes tentés de nous désoliser et pour peu ils ont pensé à un vieux système, c'est celui d'envoyer à chaque ouvrier ou ouvrière un lettre, plus ou moins documentée dans l'intime. Quand ces messieurs prétendent être concurrents par Paris, Dijon, Nîmes, etc., etc., ils savent très bien que Lille est avant tout un centre de confection d'un travail fini et réputé. D'ailleurs M. Bonnet, secrétaire fédéral de l'habillement, nous l'a démontré non seulement vendredi mais encore samedi matin.

« Quand ces messieurs font remarquer que les industries qu'ils citent dans leurs lettres, ont subi la baisse, est-ce que ces industries ont eu depuis, un peu plus de travail ? Nous disons non et pour preuve, les statistiques du chômage partiel pour nous. Une fois de plus nous répétons, que l'abaissement des salaires est une erreur grossière, car il est prouvé que la diminution du pouvoir d'achat est à l'origine de la crise, dont ils ne veulent atterdre. C'est propager la crise. Quant à la question de vie ou de mort, elle n'existe que pour faire peur aux industriels, mais soyez persuadés que nous ne sommes ni socialistes ni communistes, nous revendiquons justifiées et que nous avons, tout comme les patrons nous avons à cœur de défendre notre métier de l'habillement.

« Aussi nous invitons nos mandants à maintenir une fois de plus la position qu'ils ont prise. Seule leur union couronnera les succès qu'il leur droit d'attendre.

« Confiants en vous, rendez-vous tous lundi matin, Bourse du Travail : pointage des cartes à 5 h. et réunion générale à 10 h. »

Pour le Comité intersyndical : Le secrétaire : F. HUREZ.

En ville, l'ordre règne

En ville, on ne signale aucun incident notable. Toutefois, vers midi, rue des Dames, un groupe d'ouvrières grévistes, après s'être formé, s'est dirigé de lui-même, sans aucune intervention.

Quelques ouvriers ou ouvrières n'ayant pas adhéré au mouvement de grève se sont fait conspuer en se rendant à leur travail.

Madeleine, une certaine de grévistes se réunissent, vers midi, sur les grilles des établissements Andrieu, rue François-de-Baets, ils s'étaient dispersés dans les rues voisines. Quand les ouvriers et ouvrières sortirent des établissements Andrieu, les grévistes les saluèrent. Le service d'ordre, ordonné en cas d'incident, n'eut pas à intervenir de manière décisive. Les grévistes se groupèrent descendirent paisiblement jusqu'à la station du mouly, au Romarin, et regagnèrent Lille.

Un communiqué du Syndicat général

A l'issue de la réunion, le communiqué suivant a été publié :

« Les grévistes de l'habillement, réunis samedi 5 janvier, coopérative et l'Avance, ont pris connaissance d'un article paru dans un journal local sur le mouvement de grève, déclarant que le camarade Vigreux, secrétaire de l'Union locale confédérée, était le responsable du conflit. Les grévistes ont fustigé le rédacteur de cet article, qui n'a vu, en cette circonstance, que le moyen d'attaquer un adversaire politique et qui se fait jeter le discrédit sur notre admirable mouvement.

« Le camarade Vigreux a pris la parole à la première réunion des grévistes, en présence de secrétaires de l'Union locale confédérée, organisation où la politique n'a rien à voir.

« Pour les grévistes de l'habillement, la Commission a :

Les grévistes de l'habillement, syndiqués ou non, sont, d'autre part, invités à passer lundi, à 9 h., au siège, 10, place de Québec, pour retirer leur carte de grève.

Une grève a éclaté aux Forges et Acieries du Nord et de l'Est, à Valenciennes

1.500 OUVRIERS ONT CESSÉ LE TRAVAIL POUR PROTESTER CONTRE LA DIMINUTION DES SALAIRES

Depuis plusieurs semaines, la grève s'accroît aux Forges et Acieries du Nord et de l'Est, à Valenciennes, où près de 1.500 ouvriers sont occupés.

Dans ces colonnes, nous avons exposé les doléances des ouvriers qui, appartenant à divers syndicats, protestent contre la diminution des salaires variant de 8 à 10 %.

Le 23 décembre dernier, les maîtres des usines ont habillé des ouvriers des Acieries se réunissant rue de Paris, à Valenciennes, avec les représentants des Syndicats unitaire, confédéré et libre, pour examiner la situation faite aux ouvriers de cette usine.

A la suite de cette réunion, ils ont voté l'ordre du jour suivant :

« Les maîtres de Trith-Saint-Léger, Aubry, Famars, Maspres, Viesly, Haussy, Artois et Thiant :

« Protestent contre la diminution des salaires des ouvriers du Nord et de l'Est, diminue en qui ne se justifie pas ;

« Protestent également contre le refus

des Acieries du Nord-Est, en vue de tenter une conciliation pour limiter le chômage à plus de 1.500 ouvriers.

Les efforts du représentant du gouvernement ne purent aboutir. Il se mit alors en relations avec M. Levan, maître de la grève, et lui promit d'obtenir pour les ouvriers, au cours de l'après-midi, une entrevue avec la direction des Forges et Acieries du Nord-Est.

M. Levan assura M. le sous-préfet que les ouvriers étaient prêts à reprendre le travail si la direction consentait à reporter après les mois d'hiver la diminution des salaires qu'elle a imposée en décembre sur ouvriers provoqué une vive effervescence dans les environs.

M. Musmeux, conseiller d'arrondissement, secrétaire de l'Union des Syndicats de travailleurs de l'arrondissement de Valenciennes, assura les grévistes de son

appui. Le sous-préfet déclara qu'il était prêt à intervenir auprès de la direction pour qu'une délégation du personnel soit reçue.

Mais cet ordre du jour ne fut pas pris en considération.

Le mécontentement qui régnait déjà au sein du personnel s'accroît.

Les responsables de chaque syndicat tentèrent vainement d'obtenir satisfaction ; des conciliabules secrets se tenaient. Mais rien ne pouvait modifier la décision prise par l'administration des Forges et Acieries du Nord et de l'Est.

« C'est la grève »

A la suite de ce refus, les ouvriers décidèrent une grève d'une heure à l'intérieur des usines. Celle-ci eut lieu jeudi et vendredi et le fil, pour les trois postes, comme suit : de 10 h. à 11 h. du matin, de 18 h. à 17 h. et de 12 h. à 1 h. du matin.

Samedi, vers 7 h. 30, M. Manger, ingénieur en chef des usines, accompagné d'une délégation des différents services, les ouvriers quittèrent alors leur travail pour accompagner la délégation jusqu'à l'entrée des bureaux de l'usine.

L'entretien fut de courte durée. M. Manger ayant déclaré qu'il ne pouvait donner satisfaction aux revendications des ouvriers, ceux-ci décidèrent de rester dans la cour de l'usine. Une autre réunion eut lieu le lendemain.

Les délégués ouvriers partirent alors dans les divers ateliers et mirent rapidement leurs camarades au courant. On décida de quitter l'usine pour se rendre à la salle des fêtes de Trith-Saint-Léger, où devait avoir lieu une première réunion et au cours de laquelle prirent la parole les délégués des Syndicats cégétiste, unitaire et libre.

La grève continue

Les ouvriers ont été mis au courant des tractations en cours. Il doit y avoir une réunion, lundi matin, à la sous-préfecture. Il en sera rendu compte par la suite.

Les grévistes ont toutefois décidé d'assurer la marche des fours à feu continu.

Le service d'ordre

Au début de l'après-midi de samedi, quatre pelotons de gardes mobiles sont arrivés aux lieux pour assurer l'ordre. M. le capitaine Pierron, commandant les brigades de gendarmerie de l'arrondissement, était également présent de très bonne heure sur les lieux. Il est aidé en la circonstance par MM. Delattre, commissaire spécial, et Rigal, commissaire adjoint.

Le sous-préfet sur les lieux

Vers 11 h., M. Gaubert, sous-préfet de Valenciennes, se rendit aux usines des Forges et Acieries du Nord et de l'Est.

DISPARITION MYSTÉRIEUSE D'UN VIEILLARD A LA BASSÉE

On se demande s'il s'agit d'un accident ou d'un crime

Il y a exactement deux semaines que le père Mélias Arthur, pensionnaire à l'hospice de La Bassée, est disparu.

M. Arthur Mélias, de 64 ans d'âge, était un de ces types populaires par excellence, connu à quatre lieues à la ronde, qui va de maison en maison offrir ses services pour quelques sous. Il n'était pas toujours de bonne humeur, le père Mélias et il avait, en effet, ce grand défaut : il buvait plus souvent qu'il n'avait soif et, quand il avait bu, il avait l'hospice en horreur.

Le dimanche 23 décembre donc, il avait beaucoup bu et, vers le soir, les cafetiers de La Bassée refusant même de le servir.

Vers 17 heures, on le voyait dans un établissement de la rue de Lille, où il avait fait connaissance avec un habitant de La Bassée (un saroyen simple d'esprit) et un soldat d'une commune environnante en permission dans sa famille.

Après avoir, par inadvertance, reversé le verre du soldat et pris le débit d'en remettre un au consommateur, le père Mélias quitta le café avec l'intention, déclaré-il à ceux qui s'offrirent à l'accompagner, de rentrer directement à l'hospice. « Pas besoin d'me reconduire, j'connais bien l'chemin », répondit-il entre deux hoquets et il partit.

Depuis, personne ne l'a revu, mais depuis aussi, les bruits les plus fantastiques courent sur la disparition du brave homme. On va jusqu'à dire qu'il a été

LE DOSSIER EST RENVOYÉ DEVANT LA CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION DE LA COUR DE DOULAI

L'AFFAIRE MARIANI

Après examen du volumineux dossier constitué sur l'affaire Mariani et son frère, M. Bony, procureur général près la cour de Douai, a saisi hier samedi, la chambre des mises en accusation, qui statuera sur le renvoi du procès, soit devant les assises, soit devant la juridiction correctionnelle.

Il est à penser qu'aucun des piliers de ce dossier ne tarderont pas à être jugés.

UN GROUPE DE GRÉVISTES DANS LA COUR DE L'USINE

par la direction de recevoir la délégation du personnel ;

« Reclamer des pouvoirs publics le droit de pever les allocations de chômage partiel pour les journées chômées ;

« A l'issue de cette réunion, tous les maîtres rendirent à la sous-préfecture pour demander à M. le sous-préfet de bien vouloir intervenir auprès de la direction pour qu'une délégation du personnel soit reçue.

Mais cet ordre du jour ne fut pas pris en considération.

Le mécontentement qui régnait déjà au sein du personnel s'accroît.

Les responsables de chaque syndicat tentèrent vainement d'obtenir satisfaction ; des conciliabules secrets se tenaient. Mais rien ne pouvait modifier la décision prise par l'administration des Forges et Acieries du Nord et de l'Est.

concurrents dans leurs revendications. Plusieurs autres délégués prirent également la parole au cours de la journée.

Pas d'entrevue

Au début de l'après-midi, une entrevue devait avoir lieu, à 14 h., avec le directeur de l'usine. A ce moment, la plupart des ouvriers occupés se trouvaient à l'usine, l'équipe de l'après-midi étant arrivée et celle du matin n'ayant pas quitté les lieux.

A 15 h., on fit dire aux délégués qu'ils étaient attendus. MM. Levan, Fourmeux, Gillet, Vanoppe, Dubrunaut, Gilbert, Orsinière et Rochambeau se rendirent à la direction. Ils n'y trouvèrent que M. Gaubert, sous-préfet. M. Riche, directeur, étant absent. M. le sous-préfet ne put que déclarer qu'il n'avait pu obtenir gain de cause et qu'il allait s'efforcer, malgré tout, d'obtenir un compromis.

Les délégués ouvriers partirent alors dans les divers ateliers et mirent rapidement leurs camarades au courant. On décida de quitter l'usine pour se rendre à la salle des fêtes de Trith-Saint-Léger, où devait avoir lieu une première réunion et au cours de laquelle prirent la parole les délégués des Syndicats cégétiste, unitaire et libre.